



CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2025 A 20 H 30
PROCES-VERBAL

Le cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla et VIALARET Jean-Christophe.

Etaient absents et ayant donné une procuration : BISMES Guillaume a donné procuration à Kévin DELON, COQUOIN Magali a donné procuration à Sébastien NODARI, MOLES Géraldine a donné procuration à Stéphane DOLO, SUDRES Philippe a donné procuration à Marie DELPECH.

Serge CHARONNAT et Mathieu CROUZET sont désignés secrétaires de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Stade de Guiraudou : réfection des terrains**
- 2- **Fiscalité : cotisation foncière des entreprises (CFE) modification des niveaux de base minimum d'assiette**
- 3- **Modification des menuiseries de la maison Flaujac : participation financière**
- 4- **Modifications des effectifs**
- 5- **Soutien aux incendies dans l'Aude**
- 6- **Recensement de la population en 2026 : nomination du coordinateur communal et création de poste pour les agents recenseurs**
- 7- **Programme « Territoire Engagé pour la Nature » : actions en faveur de la biodiversité**
- 8 - **Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le dernier procès-verbal du 11 juillet 2025 pour approbation.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec deux abstentions celles de Mathieu CROUZET et Paméla ROUSSEAU car absents lors de la séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2025-14 : Validation du devis de la SARL RFABB domiciliée à Cahors pour un montant de 8333 € HT et 9999.60 € TTC pour les travaux de rénovation des deux tranches de travaux à la fontaine du Bournel.

2025-15 : Tarifs et participations pour les repas et participations à l'ALAE :

A compter du 1er septembre 2025, les tarifs et participations des familles sont modifiés comme suit :

ALAE (accueil de loisirs associé à l'école ou accueil périscolaire) :

Quotients familiaux	ALAE MATIN maternelles primaires et	ALAE MIDI Maternelles -Primaires	ALAE SOIR Maternelles primaires et
QF <= 700	0.52 €	0.11 €	0.52 €
701 <QF <=850	0.61 €	0.17 €	0.61 €
851 <QF <=1 100	0.66 €	0.20 €	0.66 €
1 101 <QF <=1350	0.70 €	0.24 €	0.70 €
QF > 1 351	0.74 €	0.25 €	0.74 €

RESTAURANT SCOLAIRE
REPAS CONSOMMES SUR PLACE

Quotients familiaux	Repas maternelles	Repas primaires
QF <= 700	1.00 €	1.00 €
701 <QF <=999	1.00 €	1.00 €
1000 <QF <=1350	3.90 €	4.14 €
1351 <QF <= 1500	4.23 €	4.47 €
QF > 1501	4.35 €	4.60 €

Tarif goûter (élève section maternelle) :	0.62 €
---	--------

Tarif collation matin (alsh ccpll) :	0.42 €
Tarif goûter après-midi (alsh ccpll) :	0.60 €

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE

Repas enseignant, intervenant dans le cadre scolaire, périscolaire, ou occasionnel	6.23 €
--	--------

REPAS LIVRES

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE pour les collectivités qui ont conventionné pour la livraison chaude des repas :

Repas livrés aux communes du territoire CCPLL et RPI (maternelle)	5.29 €
Repas livrés aux communes du territoire CCPLL et RPI (élémentaire)	5.42 €
Repas livrés aux communes extérieures du territoire (maternelle)	5.41 €
Repas livrés aux communes extérieures du territoire (élémentaire)	5.54 €
Repas jeune en contrat de formation post-scolaire, agents et Foyer Mas de la Tour	5.85 €
Repas pour l'ALSH Intercommunal service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	4.75 €
Repas pour la micro-crèche de Flaujac Pujols service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	3.30 €
Repas ALSH de l'Hospitalet	5.46 €

2025—16 : validation d'une mission de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise NOVAREA en vue de la réfection des terrains gazonnés au lieu-dit Guiraudou à Lalbenque pour un montant de 24 850 € HT soit 29 820 € TTC.

2025-17 : Remboursement de la caution logement T4 à Lavayssade pour un montant de 400 € à l'association Ceis suite à l'hébergement de la famille Ukrainienne en 12/2022.

2025-18 : Versement d'une gratification pour Lucie SAVY stagiaire étudiante du 26/05 au 20/06 à savoir : 100 €

2025-19 : Convention de prestation de services avec Danièle PALMIER intervenante durant la fête de la nature et versement d'une prestation de 54.59 €.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Monsieur Jacques MARZIN fait un point sur l'actualité du territoire de la communauté de communes

Je vais vous parler aujourd'hui de bonnes nouvelles pour le territoire, l'évaluation finale avant paiement par le programme LEADER de trois équipements de notre territoire :

- **SALLE CULTURELLE A CENEVIERES**
 - A la demande de la commune de Cénevières, la CCPLL a porté une salle culturelle sur cette commune. Ce projet résulte de la volonté de créer un second niveau d'équipements culturels, au-delà des deux pôles d'équilibre de Lalbenque et Limogne-en Quercy
 - La construction de cet équipement permet à la Communauté de Communes de proposer un nouveau lieu de diffusion de sa programmation culturelle. Il est également destiné à répondre aux besoins de plusieurs Communes aux alentours de Cénevières (Calvignac, Larnagol, Saint-Martin-Labouval), permettant ainsi de faire de la mutualisation d'équipements.
 - D'autres partenaires seront également associés au projet : opérateurs départementaux tels que l'ADDA du Lot, la Bibliothèque départementale de prêt, l'Artothèque du Lot, les différentes compagnies du territoire (veillées, conférences, expositions, spectacles...), le PNRCQ.
 - Le budget de cet investissement est de 318 000 euros, dont 76 800 euros de l'Europe gérés par la Région, avec un autofinancement final de 63 000 euros.
- **CREATION EQUIPEMENT SPORTIF A FLAUJAC-POUJOLS**
 - A la demande de la commune de Flaujac-Poujols, la CCPLL a porté la construction d'un équipement sportif sur cette commune avec une forte croissance démographique.
 - Il s'agit d'un bâtiment fermé, avec une toiture à faible pente (10%), doté d'une isolation thermo-acoustique mais non chauffé. Le revêtement intérieur est en résine. Les parois extérieures sont habillées de bardage en acier laqué et de bardage bois teinte naturelle.
 - Cet équipement est aujourd'hui à la disposition des clubs sportifs de la commune, et du territoire, mais aussi de l'école et de l'accueil de loisirs intercommunal
 - Le budget de cet investissement est de 266 000 euros, dont 60 000 euros de l'Europe gérés par la Région, avec un autofinancement final de 53 000 euros.
- **REFUGE DU PARC ET ITINERANCE ARTISTIQUE à LIMOGNE EN QUERCY**
 - Ce refuge a été porté par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
 - Après le projet du Super Cayrou au Gréalou, il s'agissait de poursuivre la dynamique sur la CCPLL avec l'installation d'une 2nde œuvre d'art refuge sur le chemin de Compostelle.
 - L'œuvre Pecten maximus (coquille St Jacques) fut créée après de nombreuses recherches sur la qualité du coquillage comme matériau de construction.

- o Le budget de cet investissement est de 76 000 euros, dont 21 000 euros de l'Europe gérés par la Région, avec un autofinancement final de 16 000 euros

* **PLAINE DE JEUX DE LALBENQUE.** Ce n'est pas un projet communautaire, mais il a été financé également par le programme Leader à raison de 70 000 €, j'en parle donc aujourd'hui, pour introduire le premier point de l'ordre du jour.

Le projet consistait en la création d'un complexe sportif constitué d'un terrain d'honneur, d'un terrain d'entraînement tous deux avec éclairage, un accès voirie avec places de stationnement, une aire de pique-nique et un parcours de santé et la création d'un bâtiment vestiaires, douches, sanitaires, club house.

Le site retenu, d'environ 4.5 hectares, se situe au nord - est du bourg (accessible à pied), sur la RD 55 (route d'Escamps). Les parcelles sont constituées de pelouses et de quelques chênes, de murets de pierre sèche et de caselles qui seront préservés ou restaurés.

La première tranche concerne l'aménagement des deux terrains de jeux avec éclairage. Les associations pourront en bénéficier. Cet équipement sera également utilisé par plus de 350 élèves.

Une seconde tranche est prévue ultérieurement pour la réalisation de vestiaires, douches, sanitaires et club house.

Je n'en dis pas plus, nous allons rentrer dans les détails au cours du Conseil Municipal.

On ne peut pas terminer cette présentation rapide sans dire que les fonds de roulement des collectivités qui bénéficient du programme LEADER doivent être conséquents, certains de ces équipements ayant été inaugurés il y a plus de 3 ans !

Culture, sports ou loisirs, les deux premiers équipements sont communautaires, n'hésitez pas à les solliciter au maximum.

ORDRE DU JOUR

1- Stade de Guiraudou : réfection des terrains

Madame le Maire propose un rappel d'historique sur ce dossier de l'aménagement de terrains de foot avec éclairage dans l'enceinte de la future plaine de jeux ou complexe sportif, de l'achat des terrains en 2015 jusqu'à aujourd'hui.

Après les acquisitions foncières en 2015, il y a la contractualisation d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre en 2016.

Les travaux sont exécutés de mars à octobre 2019 avec un lot terrassement, vrd, engazonnement, mains courantes, clôtures et un lot éclairage des terrains.

Très vite, la commune constate qu'il y a des problèmes au niveau de la mise en œuvre des deux terrains.

La commune cherche à s'entourer de sachants pour expliquer ces problématiques.

Une analyse de sol est effectuée en mai 2020 et les conclusions sont catastrophiques.

En juillet 2020, aucune réception ne peut être faite en l'état, surtout quand le sinistre est constaté en amont.

Une longue procédure à l'amiable s'engage entre la commune, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise pour trouver une solution de reprise de ces terrains.

En 2023, la commune engage les frais d'une expertise précise et très technique avec diagnostic de la situation pour l'aider à inventorier précisément les malfaçons et les réserves à noter dans le futur procès-verbal de réception.

Après réunion avec les différents intervenants, les réserves sont acceptées et validées par tous. La réception des travaux avec réserves est dressée le 25/11/2024 et transmise à l'entreprise et à la maîtrise d'œuvre.

Une première mise en demeure de levée de ces réserves est adressée à l'entreprise avec un délai d'exécution de 3 mois (10/12/24 – 09/03/25).

Au terme de ce délai, un constat d'un commissaire de justice atteste la non-exécution des travaux le 10/03/2025.

Une deuxième et dernière mise en demeure de levée de ces réserves est adressée à l'entreprise avec de nouveau un délai d'exécution de 3 mois (14/04/25 – 13/07/25)

Au terme de ce nouveau délai, un nouveau constat d'un commissaire de justice conclut à la non-exécution des travaux le 22/07/2025.

La commune est engagée avec un avocat depuis juin 2021, il nous indique à ce stade de lancer un nouveau marché de travaux pour lever les réserves conformément à l'article 41.6 du CCAG aux frais et risques du titulaire.

Je vous ai informé avant l'ordre du jour de la décision n°2025-14 que j'ai prise le 24/07/2025 pour valider une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise NOVAREA pour un montant de 24 850 € HT soit 29 820 € TTC, en vue de la réfection des terrains au lieu-dit Guiraudou.

Après établissement du cahier des charges et du dossier de consultation aux entreprises, je vous informe de la consultation marchés publics en procédure adaptée avec une remise des offres le 19 septembre 2025 à 12h en publicité ouverte.

Pour le nouveau marché, il y a une grande partie de reprise des désordres correspondant aux réserves émises lors de la réception et il y a également la mise en place de l'arrosage intégré pour le terrain d'honneur.

Madame le Maire souhaite avoir votre avis sur la poursuite de cette opération et sur l'autorisation à lui donner pour continuer. Elle propose un prochain conseil municipal le 26/09 pour l'attribution du marché de travaux de réfection.

Observations :

Jean-Christophe VIALARET demande si le conseil municipal du 26/09 sera une séance extraordinaire ?

Madame le Maire indique que ce sera un conseil municipal avec un ordre du jour qui sera en majeure partie consacré à ce dossier.

Sébastien NODARI souhaite débattre sur ce point, il est d'accord pour lancer la procédure de marché de réfection aux frais et risques de l'entreprise, et il donne un avis favorable après la comparaison des deux procédures (marché de réfection aux frais et risques du titulaire et expertise judiciaire).

Myriam LEZOURET-CONQUET exprime des réserves, j'ai beaucoup d'inquiétude car la plaine de jeux est très dégradée et il est très difficile de faire pousser de l'herbe sans rajouter de la terre. J'ai également une réserve de ce qui va être généré sur le plan financier.

Sébastien NODARI se rappelle du choix du terrain en 2015. Il s'était abstenu et il avait proposé un terrain proche de la zone de Lissaure en direction de Fontanes. Il émet également des réserves sur le fait que ce terrain va coûter cher à la collectivité pendant longtemps.

Jacques MARZIN confirme que le choix du terrain n'a pas été judicieux mais en faire un autre ailleurs correspondrait à des sommes trop importantes.

Kévin DELON exprime également quelques réserves. Il ne revient pas sur la nature et le choix du terrain car il partage les remarques précédentes. Il émet une réserve concernant les drains qui vont être créés et qui ont tendance à se boucher avec le temps. Il faudra être vigilants au moment de l'analyse des offres pour que les entreprises s'engagent bien sur les travaux à réaliser particulièrement sur la durée de vie des drains.

Il ajoute que le choix de l'arrosage automatique a certes un coût, mais il permettra de faire des économies de fonctionnement.

Enfin, il regrette que le projet initial n'ait pas prévu tous les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de cette infrastructure comme l'arrosage automatique. Nous faisons aujourd'hui des travaux qui, s'ils avaient été prévus à l'origine, auraient certes augmenté le coût de l'opération mais auraient aussi bénéficié d'un financement des partenaires. Aujourd'hui nous ne pouvons plus demander de subventions sur ces travaux ce qui représente un manque à gagner important pour les finances de la commune. A titre de comparaison, il rappelle les critiques de certains sur le projet de rénovation du presbytère en Tiers-lieu. Ce projet a un coût important, les élus n'ont pas fait de choix luxueux mais le bâtiment sera performant et entièrement repensé. Ce projet atteint quasiment 80 % de subventions extérieures et le bâtiment sera pérenne pour l'avenir.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les propositions de Madame le Maire, à savoir :

- après une très longue procédure amiable, décision de réfection des terrains aux frais et risques du titulaire après deux mises en demeure infructueuses d'exécuter la levée des réserves après réception des travaux,**
- le lancement d'une consultation en procédure adaptée avec publicité ouverte,**
- l'autorisation donnée à Madame le Maire pour poursuivre cette opération.**

2- Fiscalité : cotisation foncière des entreprises (CFE) modification des niveaux de base minimum d'assiette

En septembre 2024, l'assemblée a délibéré sur le montant des bases minimum de la CFE (contribution foncière des entreprises).

Cette délibération a permis suivant les catégories et les montants du chiffre d'affaires d'être plus juste pour la taxation des entreprises et pouvoir générer pour la commune des recettes fiscales supplémentaires sans toucher aux taux qui impactent tout le monde.

Pour 2026, il convient de délibérer avant le 30/09/2025 si on souhaite modifier de nouveau les bases minimums.

Je vous propose de poursuivre de manière raisonnée et raisonnable l'augmentation des bases minimum de la CFE.

Après avoir eu le retour de la demande de simulation du responsable fiscalité de la DDFP du Lot, la proposition est la suivante :

La proposition de simulation suivante :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum	Montants de la base minimum votés
<= à 10 000	Entre 247 et 589	589
> à 10 000 et <= à 32600	Entre 247 et 1179	900
> à 32 600 et <= à 100 000 €	Entre 247 et 2477	1500
> à 100 000 et >= à 250 000 €	Entre 247 et 4129	2000
> à 250 000 et >= à 500 000	Entre 247 et 5897	2800
> à 500 000	Entre 247 et 7669	5500

On prévoit le maximum pour la première tranche à 589 et la dernière tranche pour le chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € : la base passe de 4 300 à 5 500.

Sylvie PAGES-GRATADOUR rappelle que l'an passé, nous avons augmenté le taux de la TASCOM avec un taux à 1.05 % de 0.5% et elle suggère que l'on pourrait retravailler sur ce point pour la séance de fin septembre.

Madame le Maire est favorable et ce sera prévu à l'ordre du jour.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de modification des bases minimums de la CFE comme présentés ci-dessus et maintien les autres tranches comme en 2024.

3- Modification des menuiseries de la maison Flaujac : participation financière

Madame le Maire rappelle l'achat de la maison Flaujac par l'établissement public foncier pour constituer le nouveau presbytère.

Le diocèse loue la maison Flaujac pour le prêtre de la paroisse.

Elle laisse la parole à Kévin DELON qui rappelle qu'avant la mise en location de la maison Flaujac, des travaux importants ont été réalisés par la commune. Lors de l'entrée du nouveau curé dans le nouveau presbytère, le diocèse a souhaité le changement de menuiseries. La commune a négocié que ce changement soit pris en charge directement par le diocèse et que la commune verserait une participation à hauteur 20 %, compte tenu des efforts déjà faits.

Les travaux ont été réalisés et le diocèse nous a fait parvenir la facture de réalisation et nous sollicite un montant de participation de 4 000 €, soit 20 % d'un montant de 20 000 € HT de travaux de changements de menuiserie.

Kévin DELON rappelle que ce projet de déménagement du presbytère s'est très bien déroulé en bonne intelligence avec la paroisse et le diocèse.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la participation à verser au diocèse dans le cadre du changement de menuiseries pour un montant de 4 000 €.

4- Modifications des effectifs

Madame le Maire indique les modifications des effectifs suivantes :

Au service administratif :

Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité pour un an à 15h/semaine arrive à son terme au 30/09/2025, la personne effectue les fonctions d'accueil polyvalentes.

Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité pour un an à 8h/semaine arrive à son terme au 30/09/2025, la personne effectue les fonctions de chargée de communication.

Je vous propose de créer deux postes permanents à compter du 1/10/2025 :

-adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 15h/semaine,

-adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 8h/semaine.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanents à 15h/semaine et à 8 h/semaine.

5- Soutien aux incendies dans l'Aude

L'association des Maires de France fait un appel à la solidarité suite aux incendies dans l'Aude.

Madame le Maire propose un soutien de 500 € de la part de la commune de LALBENQUE.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le soutien pour le Département de l'Aude et décide du montant de 500 €.

6- Recensement de la population en 2026 : nomination du coordinateur communal et création de poste pour les agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera du **15 janvier au 14 février 2026**, à cette occasion la secrétaire générale a été désignée coordonnatrice communale par arrêté du maire. Pour effectuer cette mission, je propose que le travail supplémentaire généré puisse être compensé en partie par du régime indemnitaire.

Il convient ensuite de prévoir la nomination des agents recenseurs, pour la commune et suite au dernier recensement de 2020, il a été prévu 4 agents recenseurs + un agent réserviste pour encadrer toute la commune. Pour 2026, au vu des constructions réalisées depuis 2020 et en accord avec l'INSEE, il convient de créer 5 postes d'agents recensement et un réserviste en cas d'imprévus.

Ces recrutements pourront être effectués :

*soit par contrat selon l'article 3 premièrement de la loi du 26/01/1984 pour des agents non titulaires existants dans la collectivité. Leur rémunération sera un forfait correspondant à une part de la dotation de recensement.

*soit ouvrir des emplois de vacataire pour assurer ce recensement. La rémunération sera basée également sur une répartition de la dotation de recensement et abandon du tarif à la feuille et au bulletin car la dématérialisation est de plus en plus utilisée.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création de cinq postes d'agents recenseurs et un agent réserviste pour assurer le recensement de la population pour 2026, campagne de recensement du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

7- Programme « Territoire Engagé pour la Nature » : actions en faveur de la biodiversité

Madame le Maire indique que Myriam LEZOURET-CONQUET a candidaté au Programme « Territoire Engagé pour la Nature ».

Territoires Engagés pour la Nature est un programme national de l'initiative « Biodiversité, tous vivants ! » visant à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) propose aux collectivités de placer la biodiversité au centre de leurs politiques publiques. En s'engageant à mettre en œuvre un plan d'actions dans un délai de 3 ans, les collectivités agissent concrètement dans leur territoire pour préserver la biodiversité, en cohérence avec les stratégies nationale et régionale de la Biodiversité.

Les collectivités qui s'inscrivent dans la démarche peuvent prétendre à la reconnaissance nationale « **Territoires Engagés pour la Nature** ».

Toutes les collectivités peuvent candidater, quels que soient leurs moyens, leur taille, qu'elles aient déjà ou non mené des actions par le passé en faveur de la biodiversité. C'est la démarche de progrès qui est recherchée.

Par le biais du dossier de candidature TEN, la collectivité s'engage à démarrer dans un délai de 3 ans un plan d'actions en faveur de la nature.

Un comité de sélection, après examen et validation du dossier, attribue la reconnaissance de « Territoires Engagés pour la nature », attestant de la qualité et de la cohérence des actions proposées.

Les collectivités reconnues bénéficient d'une valorisation, d'informations d'actualité notamment sur les financements, de mises en relation avec des pairs et d'invitations pour des ateliers d'échanges d'expérience avec les autres membres du club des TEN.

Pour finaliser la candidature, il faut présenter 3 actions et s'engager à démarrer la mise en œuvre des 3 actions dans un délai de 3 ans.

Pour information, la commune perçoit des aménités rurales parce qu'elle fait partie du Parc naturel régional des causses du Quercy, avec la présence de Natura 2000, des znieff et grâce aux actions déjà engagées (atlas de la biodiversité, fête de la nature, ...).

La dotation cumulée depuis 2022 s'élève à 69 106 €.

Myriam LEZOURET-CONQUET indique que c'est l'office français de la biodiversité qui nous a conseillé de candidater. Cela fait suite à la réalisation de l'atlas sur la biodiversité.

Par le biais du dossier de candidature TEN que j'ai rempli en juin avec Marie-Joëlle ROCHE et la stagiaire, la collectivité s'engage à démarrer dans un délai de 3 ans un plan d'actions en faveur de la nature.

Les actions que nous avons pensées :

- créer un chemin botanique pour plusieurs segments de chemin, utilisation de 3 langues (français, latin, occitan)
- mettre l'accès sur le parcours des lacs (cartographie des lacs)
- prolongation de l'atlas de la biodiversité avec présentation auprès des écoles, de la population, une version simplifiée, une version en ligne.

Les panneaux ont été faits par LPO, ils vont être placés et financés grâce aux aménités rurales. L'élagage des saules des lacs sera réalisé mardi 9/09.

L'atlas de la biodiversité est en ligne, il sera mis prochainement en ligne sur le site de la commune.

On attend le retour de la LPO pour le résumé de l'atlas à destination des écoles, etc...

Je souhaite également que la LPO le présente à la population avec une date à fixer.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec une abstention celle de Charles LONJOU car il juge que le délai de 3 ans engage sur une autre mandature :

- l'engagement dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature »,**
- la réponse à la candidature,**
- l'engagement à démarrer la mise en œuvre des trois actions dans un délai de 3 ans.**

8- Questions diverses

Etude sur le projet d'installation de la station trufficole : accompagnement de l'ADEFPAT :

Madame le Maire donne la parole à Jacques MARZIN sur ce sujet :

La Mairie de Lalbenque est associée depuis plus d'un an à la réflexion sur l'évolution de la station trufficole du Montat, accueillie par le Lycée Agricole de cette même commune. Cette réflexion associe la Région, les fédérations régionales et départementales des trufficulteurs, la chambre d'Agriculture, la Mairie du Montat.

En effet, sur décision de son conseil d'administration, le Lycée Agricole du Montat qui l'héberge, souhaite son transfert vers une autre structure. De ce groupe de travail, il ressort que la commune de Lalbenque, grâce à sa notoriété en tant que capitale de la truffe, pourrait les accueillir

Afin de donner toutes ses chances à cette initiative, la mairie de Lalbenque a souhaité un accompagnement de l'ADEFPAT afin de réfléchir :

- à sa gouvernance : quelle pourrait être la structure porteuse des contrats de travail des techniciens et assistante ? comment les différents partenaires pourraient accompagner le développement de l'initiative ?
- à son modèle économique qui doit permettre de porter durablement ses missions :
 - formation des trufficulteurs (actuels et potentiels),
 - participation à des programmes de recherches en lien avec des universités et instituts de recherche
 - et enfin prestations de services : conseil payant à des trufficulteurs, vente de produits certifiés destinés à la trufficulture

Les techniciens pourraient être hébergés dans la Maison Lapeyre, que la commune de Lalbenque a acquise via l'établissement public foncier (EPF). Il est nécessaire que le portage soit réalisé par une structure professionnelle, ce qui exclut les collectivités (commune de Lalbenque, CCPLL, Département ou Région).

A ce stade, l'hypothèse d'un portage institutionnel par la Fédération Régionale de Trufficulture est privilégiée, mais le travail, avec les principaux intéressés, accompagné d'un groupe de partenaires, comme il est habituel dans un accompagnement ADEFPAT permettra de définir si ce transfert est possible, et dans le cas positif, quelles sont les choix économiques qui devront être faits pour rendre l'initiative durable.

L'Adefpat a une convention avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne. C'est donc une délibération du Conseil Communautaire qui permettra de lancer l'accompagnement. Afin de donner toutes ses chances à ce vote, nous souhaitons connaître l'intérêt que vous portez à cet accompagnement.

Sébastien NODARI souhaite intervenir et rappelle son intervention à la précédente séance du conseil municipal qui avait suscité beaucoup de questionnements, de craintes et un manque d'éléments notamment financier sur cette structure.

Pour compléter ses propos, il propose la motion suivante qu'il propose à Madame le Maire de faire voter au conseil municipal.

Position de la commune de Lalbenque et de la Communauté de communes face aux réflexions sur l'avenir de la station trufficole du Montat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions **relatives aux compétences des communes** et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Vu les réflexions engagées avec l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation, des Projets, des Acteurs et des Territoires) afin d'étudier **l'avenir de la station trufficole du Montat** ;

Vu le rapport de la cour des comptes régionale d'Occitanie publié le 27 aout 2025 qui considère :

- Que la station trufficole, intégrée à l'EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) du Montat, a pour mission **l'expérimentation, la formation et l'appui technique** aux trufficulteurs d'Occitanie ;
- Que la station a enregistré un **déficit cumulé d'exploitation de 75 284 € sur la période 2019-2023**, les charges ayant progressé d'environ +10 % par an tandis que les recettes diminuaient de 3 % par an ;
- Que la **production** de truffes noires au niveau de la station (*Tuber melanosporum*) est à l'arrêt depuis 2019, ce qui prive la station d'une ressource traditionnelle et emblématique ;

- Que la station a **perdu une partie de ses financements**, en particulier dans le cadre du programme régional OcciOptiTruf (2020-2022), dont le taux de réalisation n'a atteint que 36 %, conduisant à l'interruption des subventions ;
- Que la **fragilité financière** de la station et l'incertitude sur ses recettes ne permettent pas d'assurer la pérennité d'un modèle économique et que l'EPLFPA souhaite le transfert de la station trufficole vers une autre entité ;

Considérant la **nécessité de préserver l'équilibre budgétaire de la commune de Lalbenque et de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne**, en évitant tout engagement précipité et non maîtrisé avec l'appui fort et structurant de partenaires régionaux, départementaux et professionnels ;

Considérant la volonté de la **commune de Lalbenque de soutenir la filière trufficole locale** dans le cadre d'un projet concerté, réaliste et partagé avec l'ensemble des acteurs ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. Affirme sa volonté de participer activement aux travaux de l'ADEFPAT afin de **rechercher la solution** la plus adaptée et la plus pérenne pour l'avenir de la station trufficole.
2. Précise que la commune de Lalbenque **est disposée, le cas échéant, à accueillir dans des locaux adaptés** des activités de formation, d'animation ou de valorisation de la trufficulture, dans la limite d'un simple bail locatif, sans frais supplémentaires pour la collectivité.
3. Rappelle que la commune de Lalbenque et la communauté de communes ne sauraient **en aucun cas supporter le poids financier ou administratif**.
4. Stipule que ni la **commune de Lalbenque, ni la communauté de communes, ne prendront en charge les déficits antérieurs, ni les charges salariales, ni les coûts de fonctionnement actuels ou futurs de la station**, qui relèvent actuellement de la responsabilité de l'EPLFPA et de ses partenaires institutionnels.
5. Demande que toute décision relative au transfert ou à l'évolution de la station soit conditionnée à la mise en place d'un plan de financement clair et partagé, associant l'ensemble des partenaires publics et professionnels de la filière trufficole pour assurer sa relance durable.
6. Le résultat et les conclusions des travaux du groupe ADEFPAT seront présentés en conseil municipal.
7. Mandate Madame le Maire pour transmettre la présente motion à l'EPLFPA de Cahors – Le Montat, à l'ADEFPAT, à la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, ainsi qu'aux services de la Région Occitanie, du Département du Lot, à la Fédération départementale des trufficulteurs du Lot et à la Fédération régionale des trufficulteurs d'Occitanie.

Observations :

Jacques MARZIN indique que pour ou contre est un message à faire passer pour amener le vote au conseil communautaire dans les meilleures conditions.

La formule de la motion doit être votée.

Jean-Christophe VIALARET ne comprend pas que ce point, pourquoi cela a été retiré de l'ordre du jour.

Stéphane DOLO indique que l'installation de cette station va générer des travaux à faire dans le nouveau bâtiment 'maison Lapeyre'. Il fait la comparaison avec l'accompagnement Adefpat pour la réalisation d'un tiers-lieu.

Kévin DELON indique que lors de l'achat de la maison Lapeyre par l'EPF, la visite a été faite par les techniciens de la station trufficole et le bâtiment en l'état correspond à leurs attentes sans avoir besoin de faire d'importants travaux.

Liliane LUGOL indique que le groupe Adefpat pour le tiers lieu était composé d'habitants de Lalbenque et de quelques élus ainsi que la constitution d'un groupe d'appui avec tous les partenaires financiers des collectivités.

Jacques MARZIN propose de rajouter à la motion que le résultat et les conclusions des travaux du groupe ADEFPAT seront présentés en conseil municipal.

Stéphane DOLO indique que cela reste un sujet sensible sur l'accueil de la station trufficole à Lalbenque.

Sylvie PAGES-GRATADOUR indique que le fonctionnement de la station est aujourd'hui à l'arrêt.

Après débat, la motion est validée à la majorité avec les abstentions de Sylvie PAGES-GRATADOUR, Charles LONJOU, Mathieu CROUZET, Stéphane DOLO, Jean-Christophe VIALARET et geraldine MOLES.

Marie DELPECH : rappelle aux élus du CCAS que la préparation des Coffrets pour Noël pour les 80 ans et plus va se préparer. Plusieurs contacts avec des producteurs pour des circuits courts ont été pris.

Stéphane DOLO indique la gestion des déchets verts, c'est un problème de stockage chez certaines personnes. Il demande si une action pourrait être mise en place pour répondre à cette demande.

Kévin DELON : indique que la gestion des déchets verts est déjà difficile dans les cimetières puisque le tri n'est jamais respecté. Mettre un espace communal à disposition en libre-service n'est pas envisageable. Il évoque l'idée de proposer une opération en présence des agents pour que le tri soit fait mais cela demande du matériel que nous n'avons pas aux services techniques.

Myriam LEZOURET-CONQUET ajoute que le SYDED insiste sur la pédagogie pour indiquer que ce n'est pas un déchet mais cela doit revenir à la terre.

Kévin DELON partage une information sur le deuxième programme « Sauvons l'église de Paillas » qui fait suite au premier programme construit avec la commission Aménagement des espaces publics et patrimoine, Les Amis de Paillas, Récolte et VTT Lalbenque. Le bénéfice des événements de la première édition et les dons des particuliers ont permis de récolter à ce jour 13 000 € pour l'église de Paillas. La deuxième édition commence le 20/09 à l'occasion des Journées européennes du patrimoine avec le Loto pour le patrimoine de Lalbenque, puis un vide grenier le 28/09 à Paillas et une soirée dansante en novembre à Saint-Hilaire. Ces trois événements sont organisés par les associations Les Amis de Paillas et Récolte avec le soutien de la commission.

Cette mobilisation devrait permettre d'obtenir une aide complémentaire de la fondation du patrimoine dans les prochains mois.

On constate que ces actions permettent de réduire sensiblement le reste à charge de la commune sur l'opération de travaux à réaliser.

Kévin DELON informe que Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine a achevé l'étude de l'église ST QUIRIN. Il a participé avec l'architecte à la Commission scientifique et technique du 4/09/2025 à l'UDAP à Cahors en présence de la DRAC, de l'architecte des bâtiments de France. Il s'agit d'une étude très complète qui fait ressortir d'importants problèmes de structure qui représentent un coût important. Il indique qu'il proposera une réunion de

présentation dans les prochaines semaines à laquelle seront invités les conseillers municipaux et l'association Saint-Quirin.

Kévin DELON informe l'assemblée qu'il a rencontré, avec Philippe Sudrès, et grâce à l'aide de Monsieur Testa, élu à Cahors, un groupe d'italiens en mars 2025 à Lalbenque. Le directeur adjoint du lycée hôtelier de Bologne était présent. Un projet de jumelage entre Lalbenque et Valsamoggia a été évoqué. Ce projet a reçu un accueil très favorable des élus de Valsamoggia. C'est une opportunité de rapprocher ces deux communes autour de la truffe noire et la truffe blanche d'Italie. Ce jumelage permettrait de favoriser des échanges culturels, gastronomiques et éducatifs.

Jean-Christophe VIALARET s'interroge sur le projet photovoltaïque avec l'entreprise ENI PLENITUDE qui est à l'enquête publique actuellement et demande si le projet passera en conseil municipal.

Madame le Maire indique que les administrés ont été reçu en mairie peu de temps après l'ouverture de l'enquête publique, ils ont compris beaucoup de choses.

Aujourd'hui 5/09, ils ont été reçus sur site avec les deux agriculteurs porteurs du projet qui ont pu leur expliquer en détail.

Jacques MARZIN indique que quand on prend le temps d'expliquer, cela rassure et cela permet de faire bouger le porteur de projet. Il s'agit d'une négociation entre les deux parties pour trouver un consensus.

Sébastien NODARI indique qu'il y a qu'une petite partie qui gêne à Emeliès. Il peut y avoir un terrain d'entente à trouver, les agriculteurs porteurs du projet sont très intelligents. Globalement l'échange s'est bien passé.

Paméla ROUSSEAU invite tous les élus au forum des associations et à l'accueil des nouveaux arrivants qui se déroulera le samedi 13/09 de 9h à 14h à la salle des fêtes de Lalbenque.

Liliane LUGOL rappelle l'arrivée le lundi 22/09 à l'hôpital de Cahors à 16h de Philippe SUDRES après son grand tour des sourires. On va organiser un petit stand devant la mairie pour recueillir des fonds pour l'association Hôpital sourire, les 3 samedis 6,13 et 20/09.

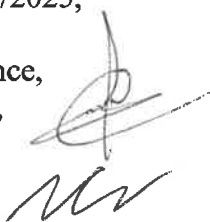
Myriam LEZOURET – CONQUET indique que la 2^{ème} récolte de miel de la ruche pédagogique aura lieu samedi 6/09 à 15h, il y a 8 combinaisons.

Ensuite, elle invite à venir découvrir l'exposition sur la 2^{ème} guerre mondiale, le musée de la Résistance nous a prêté cette exposition du 8 au 13/09.

L'association les milles pates invite l'ensemble des élus et la population le 5/10 pour une randonnée de 6 ou 10 kms dans le cadre d'Octobre rose.

Plus aucun élément à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h 20 minutes,
A Lalbenque, le 11/09/2025,

Les secrétaires de séance,
Serge CHARONNAT,
Mathieu CROUZET.



Le Maire,

Liliane LUGOL.



Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité lors de la séance du 26/09/2025 avec une abstention celle de Magali COQUOIN.